

Règlement des Prix communs ISAE SUPAERO ENSICA Alumni – SAE (cursus Ingénieur)

ISAE SUPAERO ENSICA Alumni (« l'Association ») et la Société des Amis de l'ISAE et de l'ENSTA (« la SAE ») s'associent pour décerner des Prix à des élèves-ingénieurs de dernière année recevant leur diplôme d'un des cursus « Ingénieur ISAE-SUPAERO ».

Ces Prix récompensent des élèves-ingénieurs ayant démontré **une motivation particulière**, et accompli **des réalisations pratiques** durant leur parcours académique et les divers stages effectués, dans l'un des domaines d'excellence primés. L'utilisation des connaissances acquises à l'École dans l'exercice d'une des différentes facettes du métier d'ingénieur et les réalisations (projets) sont jugées sur leur réalisme et l'utilité pour la communauté aérospatiale.

Quatre domaines d'excellence sont récompensés par l'attribution d'un Prix :

- « **Passion de l'Aéronautique** » : ce Prix récompense un élève-ingénieur ayant montré une motivation pour les constructions d'aéronefs, avec comme critères possibles, les projets menés dans le domaine, les résultats obtenus, le parcours académique, les éventuelles réalisations. Ce thème doit être compris dans son sens le plus large, incluant non seulement le développement de tous types d'avions civils ou militaires, mais s'applique aussi aux hélicoptères, aux drones de toutes sortes, à leurs motorisations ou leurs commandes de vol, ainsi qu'à leurs systèmes de bord ;
- « **Passion du Spatial** » : ce Prix récompense un élève-ingénieur ayant montré une motivation particulière pour le domaine des lanceurs, des satellites ou autres véhicules spatiaux, de l'exploration de l'espace ou des applications au service de la connaissance de la Terre et des astres ou au bénéfice des sociétés humaines, avec comme critères de sélection les projets menés dans le domaine, les résultats obtenus, le parcours académique, les éventuelles réalisations ;
- « **Engagement citoyen** » : ce Prix récompense un élève-ingénieur ayant démontré son implication dans des activités à caractère social dans le cadre de sa scolarité ou en dehors. L'obtention du certificat DEC (Diversité-Engagement-Citoyenneté) au cours de la scolarité à l'ISAE-SUPAERO, ainsi que la participation aux programmes OSE l'ISAE ou à la mission Handicap, sont pris en compte pour l'évaluation des candidatures ;
- « **Développement durable / Économie énergétique** » : ce Prix récompense un élève-ingénieur ayant montré son intérêt pour le développement durable ou les économies d'énergie, appliqués au transport aéronautique et spatial, avec comme critères possibles, les projets menés dans le domaine, les résultats obtenus, le parcours académique, les éventuelles réalisations. Depuis 2020, il célèbre la mémoire de Jamil BEN MAIZ (S2010) décédé en 2011, et prend le relais du Prix décerné jusqu'en 2017 par l'ISAE-SUPAERO.

1. ATTRIBUTION

Un Prix peut être attribué dans chacun des quatre domaines d'excellence cités. Cette attribution est fixée par un jury constitué comme indiqué ci-après sur examen des dossiers de candidature présentés par les candidats. Sont éligibles **les élèves-ingénieurs** en dernière année d'un des deux cursus Ingénieur de l'ISAE-SUPAERO, **diplômés dans l'année**.

Le jury délibère de façon souveraine en fonction de la qualité des dossiers présentés. Si aucun dossier ne présente une qualité jugée suffisante dans un domaine donné, aucun Prix ne sera attribué dans ce domaine pour l'année considérée.

Dans le cas où aucun Prix n'est attribué dans un domaine, le jury peut décider exceptionnellement de reporter l'allocation sur un autre domaine et de distribuer alors plusieurs Prix dont il fixe le montant à l'intérieur de la nouvelle enveloppe financière allouée au domaine considéré.

En 2025, chaque Prix dans l'un des 4 domaines mentionnés plus haut est d'un montant de **1 500 €**. Le jury pourra cependant moduler ce montant comme indiqué ci-dessus.

En complément, le prix « **Passion de l'Aéronautique** » bénéficie cette année du **parrainage de la société Ascendance**¹ qui accueillera le lauréat pour une visite privée dans ses locaux, lui permettant un échange privilégié avec les équipes de l'industriel sur ce thème.

2. DÉSIGNATION DES BÉNÉFICIAIRES

Elle est faite par un jury composé de :

- trois à six représentants de l'Association, dont au minimum le Président ou son représentant et un animateur de la CREOP (Commission des relations avec l'École et les organisations professionnelles) ; trois autres représentants pourront être choisis par le Bureau de l'Association pour compléter le jury ;
- un à trois représentants de la SAE, désignés par son Président ;
- un représentant de l'ISAE-SUPAERO désigné par la Directrice des Formations ;
- sur initiative du Président de l'Association, des personnalités qualifiées peuvent participer également à ce jury.

3. SÉLECTION DES DOSSIERS

La sélection s'effectue en un seul tour, sur présentation **d'un dossier de candidature qui devra être fourni à l'Association. Pour la session 2025, ce dossier doit parvenir au plus tard le dimanche 28 septembre 2025 minuit.**

Le dossier est à transmettre exclusivement à l'adresse association@isae-alumni.net. Tout dossier incomplet, ne respectant pas le format spécifié ou en retard ne sera pas pris en considération.

¹ <https://www.ascendance-ft.com/>

Chaque dossier doit comporter :

- **l'identification du domaine d'excellence** dans lequel l'élève-ingénieur dépose sa candidature ; dans le cas d'un élève-ingénieur qui souhaite concourir dans plusieurs domaines, un dossier pour chacun des domaines concernés est à déposer ;
- **une feuille d'identification du candidat** (de 1 à 2 pages maximum) mentionnant :
 - son état civil et son adresse,
 - les études effectuées avant son admission à l'École,
 - ses activités extra-scolaires,
 - tout renseignement complémentaire jugé utile par le candidat ;
- **une lettre de présentation** (de 3 pages maximum) indiquant :
 - les motivations du candidat pour le domaine d'excellence,
 - les choix de son parcours d'études à l'ISAE-SUPAERO,
 - les stages ou projets réalisés pendant son cursus démontrant l'adéquation de son parcours avec la motivation exprimée,
 - la (ou les) réalisation(s) (projet) dans le domaine concerné, et les résultats obtenus,
 - les éventuelles publications réalisées pendant le cursus à l'ISAE-SUPAERO,
 - les activités réalisées en dehors de l'École, en parallèle de la formation suivie à l'ISAE-SUPAERO, démontrant la passion, l'excellence et la motivation dans le domaine sélectionné (point tout particulièrement important pour les candidats dans le domaine de l'engagement citoyen) ;
- **un relevé de notes** des derniers résultats académiques obtenus ;
- **les dossiers en anglais** sont acceptés ;
- **le dossier de candidature** sera composé exclusivement d'un fichier unique, au format .PDF, et regroupant l'ensemble des éléments mentionnés et dans l'ordre indiqué ci-dessus ;
- **chaque candidature est individuelle.** Une candidature en binôme (ou plus) ne sera pas prise en compte.

4. CRITÈRES D'APPRÉCIATION DES CANDIDATURES

Les dossiers de candidature seront appréciés en prenant en compte, à parts égales, les 5 critères suivants :

- **la qualité de la présentation dans son fond**, démontrant l'adéquation de son parcours et la qualité des réalisations en rapport avec le domaine d'excellence choisi,
- **la qualité de la présentation dans sa forme**,
- **la valeur des résultats obtenus** par le candidat au cours de son cursus à l'ISAE-SUPAERO et particulièrement dans le domaine d'excellence choisi,

- **la motivation démontrée par le candidat**, pour les projets réalisés dans le domaine concerné, tant dans son parcours à l'ISAE-SUPAERO que pour les activités réalisées en dehors de l'École,
- **l'implication du candidat dans la vie de l'École et de l'Association des Alumni**. L'adhésion (cotisation) à l'Association est un critère pris en compte dans l'évaluation de cette implication.

Les élèves-ingénieurs retenus pour l'attribution d'un Prix seront avertis par l'Association au plus tard quelques jours avant sa remise officielle.

5. FINANCEMENT ET REMISE DES PRIX

Les Prix sont financés conjointement par l'Association et la SAE suivant une répartition et un montant global fixé annuellement par accord entre les Présidents.

La société Ascendance prend à sa charge le parrainage du prix Passion de l'Aéronautique.

La remise officielle des Prix aux lauréats est effectuée par les représentants de l'Association et de la SAE à l'occasion de la remise des diplômes d'ingénieur ISAE-SUPAERO.

6. PUBLICITÉ

Les lauréats des Prix ISAE SUPAERO ENSICA Alumni - SAE seront présentés dans les diverses publications de l'Association et les titulaires feront l'objet d'une mention dans l'annuaire des diplômés.

Les lauréats devront fournir à l'Association une petite présentation vidéo ('pitch') de 90 à 120 secondes, afin de présenter et valoriser leur projet. Ce pitch pourra notamment être utilisé lors de la remise des Prix et sur les différents canaux de communication de l'Association et de la SAE.

La société Ascendance pourra utiliser les images prises lors de la remise du Prix « Passion de l'Aéronautique » pour sa communication d'entreprise.

7. MISE EN ŒUVRE

Les décisions des jurys ne sont pas motivées aux intéressés et sont sans appel.

Fait en 2 exemplaires,

Pour ISAE SUPAERO ENSICA Alumni,

Le Président,

Nicolas MARSON



Nicolas Marson (S2004)

Pour la SAE,

Le Président,

Pierre LARROQUE

